

Lille, le 22 janvier 2020

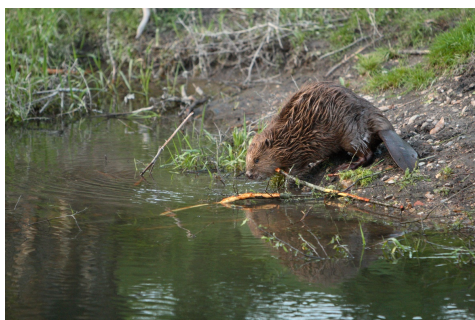
Communiqué de presse

BIODIVERSITÉ

LE CASTOR D'EUROPE DE RETOUR DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD



À la suite de plusieurs observations d'indices effectuées par le bureau d'étude Rainette sur la métropole lilloise et le groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais dans l'Avesnois, l'Office français de la biodiversité (OFB) confirme le retour du castor d'Europe dans le département.



Le castor d'Europe est bien en train de recoloniser le département du Nord

Espèce largement répandue au Moyen Âge et ayant quasiment disparue du continent, le castor d'Europe est protégé depuis 1968 et a depuis commencé à réapparaître progressivement dans une cinquantaine de départements de France. Dans le Nord, le retour naturel de l'espèce s'effectue depuis la Belgique.

Au XII^e siècle, le castor d'Europe était présent dans toute la France. Longtemps chassé pour sa fourrure et sa chair, l'espèce subit une forte régression à partir du XVII^e siècle, pour ne plus subsister que dans la basse vallée du Rhône au début des années 1900. Protégé depuis 1968, l'espèce fait depuis son retour sur les cours d'eau français.

Il ne doit pas être confondu avec le ragondin, une espèce exotique envahissante, originaire d'Amérique du sud. Plus petit que le castor d'Europe, le ragondin dispose d'une queue ronde alors que le castor d'Europe est, lui, très facilement reconnaissable avec sa queue plate à l'aspect écailleux.

L'OFB, qui est en charge du suivi de l'espèce au plan national depuis 1987 à la demande du ministère de la transition écologique et solidaire, va coordonner un suivi sur ces secteurs en lien étroit avec les partenaires locaux, les services de l'État et les autorités belges. En effet, le retour du castor dans le département est issu des populations belges situées à proximité de la frontière.

Toute information d'indices de présence et/ou d'observation de castor peuvent être remontées au service départemental de l'Office Français de la Biodiversité au 03.27.49.70.54.

Préfecture du Nord

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr